

AGOSPAP : tour d'horizon et échanges avec Maïté ERRECART

Le 24 janvier, Maïté ERRECART, Adjointe au Maire chargée des personnels a réuni les administrateurs de la Ville de Paris (collèges des salariés et de l'employeur).

Au cours de cette entrevue ont été abordés plusieurs thèmes à dimension sociale, dont notamment le renouvellement de la convention AGOSPAP / Ville qui prendra effet le 31/12/2012.

A ce titre, les organisations syndicales ont estimé que la part de la masse salariale consacrée à l'action sociale restait insuffisante (0,5% de la masse salariale), et ont proposé une augmentation du niveau de la participation de la Ville, ce qui permettrait de satisfaire un plus grand nombre de bénéficiaires.

Maïté ERRECART a affirmé qu'il ne pouvait être donné suite à cette demande compte tenu des contraintes budgétaires. Elle a déclaré qu'il convenait d'optimiser la contribution actuelle et a rappelé que la décision de transférer à la DRH les aides exceptionnelles, avait pour conséquence de dégager au sein de l'AGOSPAP des crédits pour développer et financer d'autres activités.

Elle a ainsi demandé à l'AGOSPAP de proposer d'autres prestations. Les administrateurs ont évoqué de nouvelles offres avec les coupons sports, et l'UCP a demandé d'étudier la formule du chèque vacances qui a le mérite de laisser une totale liberté aux bénéficiaires et qui permettrait de satisfaire davantage de demandes. L'adjointe au Maire souhaite que ces deux propositions soient étudiées.

Concernant les enfants porteurs de handicap, il a été rappelé que les centres de vacances ne sont pas adaptés à toutes les formes de handicap. L'UCP a déjà affirmé et réaffirmera, qu'il convient d'apporter des réponses aux familles quelque soit le handicap de leur(s) enfant(s). Dans cette perspective, un groupe de travail va être mis en place pour surmonter les obstacles. Il devra décliner toutes les actions à venir et axes de développement en faveur de l'intégration des enfants concernés. L'UCP est convaincue que l'assistance aux enfants handicapés n'est pas une affaire de spécialiste mais une question de citoyenneté.

Quant aux travaux relatifs à d'éventuelles modifications des statuts de l'AGOSPAP, ceux-ci ne doivent pas monopoliser les énergies qui sont à consacrer en priorité au développement d'offres d'activités nouvelles en vue d'élargir le nombre des bénéficiaires.

Réforme de la catégorie B :

Le 31 janvier 2012, les organisations syndicales ont à nouveau été réunies par la DRH, en formation plénière, pour rendre compte des réunions techniques de début d'année.

Un projet de schéma présentant la nouvelle architecture de la catégorie B a été remis aux organisations syndicales ; ce schéma permet une lecture du déroulé de carrière de C en B et de B en A, tout en faisant apparaître les spécialités par corps déjà créés et ceux en cours de l'être.

L'UCP a rappelé à la DRH l'engagement pris par l'adjointe au Maire en charge des personnels, de trouver un débouché dans un des corps de la catégorie B pour les Agents de la Logistique Générale. Notre organisation syndicale s'est assurée que les résultats de cette étude soient bien inscrits dans le cadre de la 5^{ème} étape, prévue avant l'été 2012.

L'UCP a réitéré la demande d'obtention de tableaux en matière de régime indemnitaire faisant apparaître, par corps et par grade, les montants moyens et plafonds réglementaires des primes et indemnités des personnels, notamment pour la catégorie B. Le Maire de Paris s'est prononcé en faveur de cette requête formulée par les syndicats lorsqu'il les a reçus en audience le 14 octobre 2011. Il nous semble anormal que la DRH ne soit pas en mesure de préciser la date à laquelle il lui sera possible de communiquer ces documents.

Pour ce qui concerne le nouveau corps des techniciens supérieurs, en cours de négociation, celui-ci fera l'objet d'une communication détaillée dans un prochain UCP Flash.

CASVP : vers une reconnaissance des personnels paramédicaux

Dans le cadre de la réforme de la catégorie B, la Ville de Paris a créé un nouveau statut relatif aux personnels paramédicaux, adopté au CSAP du 24 novembre 2011. L'UCP a bien entendu soutenu ce projet favorable aux professionnels concernés.

Ce dispositif statutaire s'appliquera également au CASVP. Cette information a été confirmée lors d'une réunion le 26 janvier dernier. En effet, parmi les 8 spécialités, figurent les professionnels paramédicaux qui oeuvrent tant dans les EHPAD (Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes), qu'au niveau des services centraux : masseur-kinésithérapeute, préparateur en pharmacie, ergothérapeute et diététicien. Ces quatre métiers sont actuellement constitués en corps du CASVP et le resteront. Deux autres métiers sont également exercés au CASVP : psychomotricien et pédicure podologue dont les contrats seront garantis.

Le dispositif spécifique au CASVP sera examiné au prochain CSAP du 7 mars 2012.

CTP DASES du 9 février 2012 spécial Santé : mort programmée du laboratoire Saint-Marcel et retrait de la DASES de la santé scolaire dans les lycées municipaux

Des 9 points inscrits à l'ordre du jour, la fermeture du laboratoire Saint-Marcel d'une part et le retrait des services social et de santé scolaire des lycées municipaux d'autre part, ont légitimement occupé plus de 4 heures de débats. Les autres points sont donc reportés au 17 février matin.

Les conditions dans lesquelles le dossier du laboratoire Saint-Marcel est présenté, pouvaient motiver le boycott du CTP. Tel n'a pas été le cas, à la demande expresse des personnels qui étaient présents et venaient rechercher des réponses précises à leurs nombreuses questions, qu'ils ont exprimé dans une déclaration.

C'est dans ce climat douloureux, marqué par la déception et les inquiétudes des personnels concernés, que les travaux du CTP ont pu se tenir : le président de séance, Jean-Marie LE GUEN, adjoint au Maire de Paris chargé de la santé publique et des relations avec l'APHP, a veillé à ce que toutes les organisations syndicales et leurs experts puissent s'exprimer.

L'UCP s'est attachée à poser des questionnements de fond : la fermeture du laboratoire Saint-Marcel, s'inscrit-elle dans une politique de redéploiement des effectifs ? Existe-t-il à la Ville et au Département de Paris, une gestion prévisionnelle, à moyen et à long terme, permettant de mettre en oeuvre des actions progressives de modernisation, au lieu de prendre des décisions brutales et dans l'urgence ?

Cette question est fondamentale, car il faut donner du sens aux services publics municipaux et départementaux, et tout autant aux métiers exercés par les professionnels.

Après l'information de la fermeture programmée de ce laboratoire en novembre 2011, complétée par un vœu émis par le Conseil de Paris en décembre 2011, confirmant cette fermeture, quelle peut-être la réelle utilité d'un CTP en février 2012, si le débat est clos ?

Enfin, l'analyse financière du dossier paraît insuffisante. En effet, seuls ont été communiqués le coût actuel, le coût de la mise aux normes du laboratoire, qui ne devrait pas inclure l'accessibilité aux handicapés (obligation légale par ailleurs, qui concerne tous les équipements ouverts au public).

Remplacer un budget de fonctionnement par un autre budget de fonctionnement, n'aurait d'intérêt que si la dépense était moindre. Pour cela, il faudrait disposer de tous les éléments relatifs au coût de l'externalisation de la biologie médicale, d'autant plus que le paysage national des laboratoires est en pleine évolution.

L'UCP critique fermement la méthode employée dans ce dossier : faire subir aux personnels des décisions prises dans une « urgence » feinte ou relevant d'une mauvaise organisation, ne nous paraît pas à la hauteur d'un management participatif digne de ce nom. Aurait-on peur que les personnels s'approprient les moyens de modernisation du service public parisien ? Ou estime-t-on que tout changement est étranger à la culture des personnels des collectivités parisiennes ?

Lorsque le changement met le personnel au cœur de ses préoccupations, il n'y a pas lieu de se priver de l'élaboration d'un diagnostic commun, pour ensuite rechercher des solutions partagées, gage de réussite d'un projet, lorsqu'il est compris de tous et porté par tous. Tel n'a aucunement été fait dans le cas présent.

Ces préalables ayant été exprimés, le Service des ressources humaines a apporté des réponses précises aux inquiétudes exprimées par les personnels. En effet, il a été indiqué que tout serait fait pour que chacune et chacun retrouve un poste dans les différents services de la DASES, mais aussi des autres directions (notamment disposant d'un laboratoire), quitte à dispenser des formations de reconversion, même longues et coûteuses. Toutes les situations individuelles devront être prises en compte, pour assurer notamment le maintien des régimes indemnitaires, des NBI statutaires, des temps partiels ou aménagements de travail, de la proximité géographique du lieu de travail par rapport au domicile. Enfin, chaque agent pourra bénéficier d'un bilan de compétences et d'un coaching. Enfin, chaque agent pourra se faire accompagner d'un représentant syndical lors des entretiens avec la DRH.

Compte tenu de l'extension des activités des autres laboratoires de la DASES, il a été obtenu la création de 3 postes de Techniciens de laboratoire pour traiter spécifiquement l'amiante, les poussières de bois et la légionellose. Ces créations pertinentes et opportunes devraient favoriser la mobilité (forcée) des professionnels de Saint-Marcel, voire du LHVP qui se voit réduire ses effectifs.

A l'issue de ce débat sur la fermeture du laboratoire Saint-Marcel et l'externalisation de la biologie médicale, l'UCP a voté contre, de même que toutes les autres organisations syndicales.

Le second point a porté sur le retrait des services social et de santé scolaire des lycées municipaux. Il y a certes une raison objective suite au désengagement brutal de l'Etat, par la baisse unilatérale de ses remboursements. Cependant, il a été souligné par les syndicats que ne s'était pas posée la question d'ensemble du devenir des lycées municipaux. Ces établissements municipaux seraient désormais moins bien traités par les services de l'Etat. Une étude sur le relais que pourraient jouer les services sociaux de secteur pourrait être envisagée.

Là encore, l'UCP constate et condamne l'absence de vision globale et à moyen terme, au profit d'une gestion à courte vue et au compte gouttes.

C'est fort logiquement un vote unanimement contre ce projet que les organisations syndicales ont exprimé.

Les autres points inscrits au CTP du 17 février seront développés dans le prochain UCP Flash.

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45